

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230423-2023CD0416-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2023 Affichage : 26/04/2023

CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

Par les présentes, Loire Forez agglomération, 17 boulevard de la Préfecture 42600 Montbrison Représentée par son Président, Christophe BAZILE

Accepte la demande de location formulée par

M./Mme/Raison sociale: AUVERGNE - RHONE - ALPES TOURISHE

Adresse: MB Quai Perrache - 69002 LYON

Téléphone: 06 07 53 86 28

Fax:

Courriel: c. ract @ aurergreshonealpes - tourisme. com

Représenté par M./Mme RACT Camille

Il est entendu que Loire Forez proposera en location :

- La salle des Bords de Loire

Dates et horaires de la manifestation :

Le jeudi 8 juin 2023 de 10h00 à 17h00

Objet de la réservation :

La salle sera mise à disposition gratuitement sous réserve de matériel manquants ou détériorés. En cas de dégradation du matériel, celui sera facturé par LFa.

Les conditions de location répondront aux prescriptions mentionnées dans le Règlement intérieur des salles dont le locataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter expressément le contenu.

Le Locataire a obligation de fournir, annexée au présent contrat, une attestation d'assurance. Le Règlement intérieur des salles, annexé au présent contrat de location, aura valeur contractuelle.

La réservation de la salle n'est effective qu'à réception d'un exemplaire du présent contrat.

Fait à Montbrison, le 20104 12023, en deux exemplaires,

Pour le locataire,

Pour Loire Forez agglomération,

Signature et mention « lu et approuvé »

« lu et approuvé"

#signature#